



Quatorzième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL DE TUTELLE

Assistance aux Territoires sous tutelle sur le point
de devenir indépendants

Etats-Unis d'Amérique. Projet de résolution

L'Assemblée générale,

Se félicitant de l'accession prochaine à l'indépendance, dans le courant de 1960, des Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration française, du Togo sous administration française et de la Somalie sous administration italienne,

Rappelant les fins essentielles du régime de tutelle énoncées à l'Article 76 de la Charte des Nations Unies,

Consciente des nombreux problèmes auxquels les territoires qui cessent d'être sous tutelle devront inévitablement faire face lorsqu'ils accéderont à l'indépendance, notamment dans les domaines économique et social,

Désirant que soit apportée aux territoires qui cessent d'être sous tutelle, s'ils en font la demande, toute l'aide possible en matière d'assistance technique, grâce aux moyens dont disposent les Nations Unies,

Invite le Secrétaire général à examiner avec promptitude et bienveillance toutes les demandes qui pourraient lui être adressées afin de fournir aux territoires qui cessent d'être sous tutelle ou aux Etats nouvellement indépendants les services d'experts hautement qualifiés qu'ils pourraient désirer.
